

**Commune de Saint Paul Cap de Joux****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le deux septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Zalifaou BERNÈS, Bruno BERTHOUMIEUX, Christian BELAUT, Brigitte BILLOUX, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Michèle GUIRAUD, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD.

Excusés : Michel BELAVAL, Ernest DURAND (donnant pouvoir à Mme PRAT Michèle).

Secrétaire de séance : M. Bruno BERTHOUMIEUX a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Service Assainissement – Investissement**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'investir 1 000 € dans le busage du fossé situé chemin des chênes

Cette dépense n'étant pas prévue au budget primitif, il est nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la dépense supplémentaire de 1 000 € sur le budget assainissement conformément à la facture de Monsieur Molière ;

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST PAUL CAP DE JOUX' and the year '2022'. The signature is written in a cursive style.